

Conditions Générales de service et d'utilisation de DeeCide

SA DeeCide, Rue Patiaux, 40, à 1410 Waterloo, Belgique,
N° BCE : 0674.965.689

Les présentes conditions générales de service et d'utilisation de DeeCide (ci-après les « **Conditions Générales** ») régissent les relations contractuelles entre la société anonyme DeeCide (ci-après « **DeeCide** ») et toute personne physique ou morale agissant comme intermédiaire d'une compagnie d'assurance (ci-après l'« **Intermédiaire** ») qui configure un espace personnel (ci-après l'« **Espace Dédié** ») sur le site internet « www.openbroker.be » de DeeCide afin de pouvoir adresser des Offres à ses clients.

Plus précisément, les Conditions Générales régissent l'accès de l'Intermédiaire au site internet www.openbroker.be et son utilisation de ce site, y compris de ses sous-domaines, ainsi que l'accès et l'utilisation de ses applications pour téléphone mobile, tablette et autres terminaux et de tous les services qui lui sont fournis via ce site et ces applications (ces éléments étant collectivement désignés ci-après comme le « **SaaS OpenBroker** »).

Lors de la création de son espace personnel (ci-après l'« **Espace Dédié** ») sur le SaaS OpenBroker, l'Intermédiaire accepte d'être lié par les Conditions Générales de DeeCide.

1. DEFINITIONS

BNB : Banque nationale de Belgique.

Bon de réduction : bon de réduction sur les abonnements au SaaS OpenBroker que l'intermédiaire peut activer dans son Espace Dédié et qui vient alimenter son compte Interne.

Collaborateur : toute personne autorisée par l'Intermédiaire à accéder à l'Espace Dédié, quel que soit son statut.

Compte interne : réserve qui comptabilise la valeur de tous les Bons de réduction ou autres avantages qui permettent de payer les abonnements au SaaS OpenBroker.

Contenu de l'Intermédiaire : désigne l'ensemble du contenu, tel que du texte, des photos, du contenu audio ou vidéo ou d'autres documents et informations créés, chargés, publiés, envoyés, reçus ou stockés sur ou via le SaaS OpenBroker par l'Intermédiaire.

Demande : toute demande d'assurance formulée par un Collaborateur au nom d'un client sur le SaaS OpenBroker.

Espace Dédié : l'espace personnel créé par un Intermédiaire sur le SaaS OpenBroker qui contient un Espace Dédié ;

-

FSMA : Autorité des Services et Marchés Financiers.

Mode Observation : le mode qui implique que le Contenu de l'Intermédiaire reste accessible par les différents Utilisateurs de l'Espace Dédié mais dans lequel les Intermédiaires ne peuvent plus formuler ou modifier des Offres.

Offre : toute Proposition faite par l'Intermédiaire sur le SaaS OpenBroker en réponse à une Demande. L'Offre ne constitue pas forcément une « offre » au sens juridique usuel du terme et peut notamment être soumise à l'acceptation ultérieure de l'assureur.

Services Intermédiaire : l'ensemble des services proposés à l'Intermédiaire via l'Espace Dédié.

2. PRINCIPES GÉNÉRAUX

DeeCide met le SaaS OpenBroker à disposition des Intermédiaires afin qu'ils puissent y créer un Espace Dédié.

L'Espace Dédié permet notamment à l'Intermédiaire d'effectuer des recherches auprès des compagnies d'assurances présentes sur OpenBroker et de rapidement pouvoir rédiger une communication professionnelle pour ses prospects/clients.

DeeCide n'intervient pas dans les relations généralement quelconques qui existent entre les Membres et l'Intermédiaire.

DeeCide n'exerce aucun contrôle sur les Demandes et les Offres, ni sur la capacité de l'Intermédiaire à proposer lesdites Offres, ni sur la capacité de l'Intermédiaire à remplir leurs obligations légales ou contractuelles.

DeeCide ne peut en aucune manière être considérée comme une partie aux contrats pouvant être conclus entre les clients, l'Intermédiaire et les entreprises d'assurances avec lesquelles l'Intermédiaire collabore ou comme mandataire d'une de ces personnes. DeeCide ne fait que mettre à disposition de l'Intermédiaire le SaaS OpenBroker en vue de faciliter les relations entre les clients et l'Intermédiaire.

En adhérant aux Conditions Générales, l'Intermédiaire reconnaît expressément que DeeCide n'a pas la qualité d'intermédiaire d'assurances au sens de l'article 5, 20° de la loi du 4 avril 2014 relative aux assurances.

L'Intermédiaire agit exclusivement pour son propre compte et à son seul profit, et non pour le compte ou au profit de DeeCide.

3. INSCRIPTION DE L'INTERMEDIAIRE

3.1. Conditions d'inscription

Peuvent s'inscrire comme Intermédiaire sur le SaaS OpenBroker, les personnes ou sociétés autorisées à exercer les activités d'intermédiaire d'assurances sur le territoire belge (le cas échéant, par voie de succursale ou en libre prestation de services) et régulièrement inscrites ou enregistrées auprès de la BNB ou de la FSMA à cette fin.

Préalablement à son inscription au SaaS OpenBroker, l'Intermédiaire garantit que l'information précontractuelle, le traitement des données et les conditions de vente qu'il applique aux clients sont conformes aux prescriptions légales et réglementaires, aux chartes professionnelles applicables et aux Conditions Générales.

Pour s'inscrire sur le SaaS OpenBroker, l'Intermédiaire doit compléter de manière exacte et exhaustive le formulaire de demande d'ouverture d'un Espace Dédié et approuver les Conditions Générales. DeeCide se réserve le droit de demander à l'Intermédiaire, y compris après son inscription, tous documents justificatifs tels que notamment :

- une preuve de l'enregistrement de l'Intermédiaire auprès de la Banque-Carrefour des Entreprises ou de tout autre registre équivalent ;

- une déclaration des bénéficiaires effectifs, au sens de la loi du 18 septembre 2017 relative à la prévention du blanchiment de capitaux et à la lutte contre le financement du terrorisme, dans le cas où l'Intermédiaire est une société ;
- une copie de la carte d'identité de l'Intermédiaire s'il s'agit d'une personne physique ou de la (des) personne(s) habilitée(s) à le représenter s'il s'agit d'une personne morale ainsi que, le cas échéant, la preuve de ses pouvoirs ;
- une preuve de l'inscription de l'Intermédiaire auprès de la FSMA en qualité d'intermédiaire d'assurances ou auprès de la BNB en qualité d'entreprise d'assurances ; et/ou
- le numéro de compte de l'Intermédiaire ouvert en les livres d'un établissement de crédit établi dans l'un des pays l'Espace unique de paiement en euros (« SEPA »).

L'Intermédiaire garantit l'exactitude des informations qu'il transmet ou transmettra à DeeCide.

3.2. Validation de l'inscription et activation des Services Intermédiaire

Une fois que l'Intermédiaire a finalisé son inscription et validé son adresse électronique, il aura accès à son Espace Dédié.

Dès l'activation de son Espace Dédié, l'Intermédiaire bénéficie d'une période de gratuité de trente (30) jours calendrier. Au terme de cette période de gratuité, l'Intermédiaire est invité à souscrire à un abonnement afin de continuer à bénéficier des différents Services Intermédiaire. Si l'Intermédiaire ne souscrit pas à un abonnement, son Espace Dédié est mis en Mode Observation.

3.3. Modification de l'inscription

L'Intermédiaire est tenu de notifier spontanément et dans les meilleurs délais à DeeCide, via son Espace Dédié, toute modification des informations communiquées lors de son inscription. Il est responsable de tout dommage causé à DeeCide ou à des tiers, en ce compris d'autres Collaborateurs, résultant d'un manquement à cette obligation.

Si de fausses informations ont été fournies lors de l'inscription ou si un Intermédiaire omet de notifier une modification de l'une de ces informations, DeeCide peut procéder, de plein droit et sans préavis ni mise en demeure, à la suspension ou à la résiliation de l'abonnement de l'Intermédiaire et, par voie de conséquence, à la suppression ou à la réduction de son Espace Dédié, dans les conditions indiquées à l'article 4.4.

3.4. Durée de l'inscription

L'inscription de l'Intermédiaire est effectuée pour une durée indéterminée.

3.5. Suppression de l'Espace Dédié à l'initiative de l'Intermédiaire

L'Intermédiaire peut résilier son abonnement sans frais supplémentaire et, par conséquent, supprimer son Espace Dédié à tout moment, en cliquant sur le bouton « Résilier mon Espace Dédié » présent dans son interface ou, si cette fonctionnalité n'est pas offerte, en demandant la suppression de son Espace Dédié à DeeCide par l'envoi d'un e-mail à accountmanagement@openbroker.be.

La suppression de l'Espace Dédié sera effective dans les septante-deux (72) heures suivant la demande de résiliation par l'Intermédiaire.

A défaut de cliquer sur le bouton « Résilier mon Espace Dédié » matérialisant effectivement la suppression ou d'envoyer un e-mail à l'adresse indiquée ci-dessus, la demande de suppression ne sera pas prise en compte.

3.6. Suppression de l'Espace Dédié à l'initiative de DeeCide

DeeCide peut résilier tout abonnement, moyennant le respect d'un préavis de deux (2) mois. Sa décision est notifiée à l'Intermédiaire concerné sur son adresse e-mail usuelle ou envoyée à sa dernière adresse connue par courrier recommandé.

4. OBLIGATIONS DE L'INTERMEDIAIRE

4.1. Généralités

L'Intermédiaire s'assure que chaque Collaborateur a pris effectivement connaissance des Conditions Générales et les applique dans l'exercice de ses fonctions.

L'Intermédiaire informe en outre les Collaborateurs de toutes les politiques et pratiques de l'Intermédiaire relatives à leur utilisation des Services Intermédiaire et de tout paramètre susceptible d'avoir un impact sur le traitement des données des Collaborateurs et s'assure que le transfert et le traitement des données des Collaborateurs sont licites.

L'Intermédiaire est responsable du respect des Conditions Générales par les Collaborateurs.

4.2. Identifiant / Mot de passe

L'Intermédiaire est responsable des accès et rôles octroyés à chaque Collaborateur sur son Espace Dédié. L'Intermédiaire est seul responsable de leur sécurité. La divulgation aux tiers n'est pas autorisée.

L'Intermédiaire est seul responsable de tous les actes accomplis sur son Espace Dédié, sauf s'il s'agit d'actes frauduleux rendus possibles par un défaut de sécurité du site internet imputable exclusivement à DeeCide.

Si des personnes non habilitées ont eu connaissance d'identifiants et/ou mots de passe, l'Intermédiaire est tenu de les faire changer sans délai et d'en informer immédiatement DeeCide.

4.3. Autres obligations à charge de l'Intermédiaire

Sans préjudice de ses autres obligations, l'Intermédiaire s'engage également :

- a. à exécuter toute obligation mise à sa charge vis-à-vis des Membres par la réglementation applicable, et notamment par le livre VI du Code de Droit Economique, et, en particulier, sans que cette liste ne soit exhaustive : obligation de communication des informations relatives à son identité, obligation d'information précontractuelle et post-contractuelle, obligations liées aux garanties légales de conformité et des vices cachés, obligations liées au droit de rétractation ou encore respect des règles relatives aux pratiques commerciales déloyales ;
- b. à suspendre toute activité sur le SaaS OpenBroker s'il ne dispose plus des autorisations légales, réglementaires ou contractuelles nécessaires, à mettre un terme à son abonnement via le bouton « Résilier mon Espace Dédié » et/ou à en informer DeeCide immédiatement par l'envoi d'un e-mail à accountmanagement@openbroker.be.

En outre, l'Intermédiaire s'engage à ne pas :

- a. copier, reproduire, modifier, créer des œuvres dérivées, distribuer ou divulguer au public tout contenu du SaaS OpenBroker sans le consentement exprès préalable et écrit de DeeCide ou, le cas échéant, de celui des Collaborateurs ou tiers concernés ;
- b. contourner les protocoles d'exclusion des robots mis en place par DeeCide, perturber ou tenter de perturber le fonctionnement du SaaS OpenBroker, ou

imposer une charge déraisonnable ou disproportionnée sur les infrastructures de DeeCide.

4.4. Résolution extrajudiciaire à l'initiative de DeeCide

Sous réserve d'abus de droit manifeste de la part de DeeCide, toute inexécution ou mauvaise exécution par l'Intermédiaire de ses obligations pourra entraîner, sans mise en demeure préalable et sans recours au juge, la résolution immédiate du contrat par DeeCide et, par conséquent, la suppression de l'Espace Dédié.

4.5. Suppression de l'Espace Dédié de plein droit

En application de l'article 3.1 ci-dessus, la radiation de l'inscription ou de l'enregistrement de l'Intermédiaire auprès de la BNB ou de la FSMA en qualité d'intermédiaire ou d'entreprise d'assurances, pour quelque raison que ce soit, entraînera de plein droit la suppression immédiate de l'Espace Dédié de l'Intermédiaire.

4.6. Conséquences de la suppression de l'Espace Dédié

En cas de résiliation des relations contractuelles et, par voie de conséquence, de suppression de l'Espace Dédié, quel qu'en soit le motif, toutes les sommes dues par l'Intermédiaire à DeeCide à la date de prise d'effet de la suppression deviennent immédiatement exigibles. Des intérêts de retard, au taux légal applicable aux transactions commerciales, seront dus de plein droit, huit (8) jours ouvrables après la notification par DeeCide, à l'Intermédiaire, par courrier recommandé, de la résiliation du contrat. Un décompte des sommes dues sera joint à cette notification.

L'Espace Dédié de l'Intermédiaire sera inaccessible.

4.7. Evaluation

DeeCide pourra mettre en œuvre des mécanismes qui permettent aux Membres d'évaluer les Offres et ceci dans le but d'aider l'Intermédiaire à améliorer son approche commerciale.

4.8. Contenu de l'Intermédiaire

L'intermédiaire est responsable du contenu qu'il publie sur le SaaS OpenBroker.

L'Intermédiaire déclare et garantit à DeeCide :

- qu'il est titulaire ou licencié des droits de propriété intellectuelle sur le Contenu de l'Intermédiaire qu'il publie sur le SaaS OpenBroker et qu'il est en droit de publier les informations communiquées (textes, images, photos, marques, logos, contrats etc.) sur le SaaS OpenBroker et que ces dernières ne sont pas susceptibles de porter atteinte aux droits de tiers ;
- que l'utilisation et l'affichage du Contenu de l'Intermédiaire n'est pas autrement illicite.

L'Intermédiaire cède tous ses droits éventuels à DeeCide sur les suggestions d'amélioration, demandes de correction ou de modification des services adressées à DeeCide. Ainsi, il ne pourra notamment faire valoir aucun droit à l'encontre de DeeCide dans l'hypothèse où le SaaS OpenBroker serait modifié ou enrichi des suites d'une suggestion, demande de correction ou de modification des services adressée à DeeCide.

Uniquement dans le cadre de l'utilisation du SaaS OpenBroker et pour faciliter son exploitation, en créant, en chargeant, en publiant, en envoyant, en recevant, en stockant ou en mettant à disposition d'une autre manière tout Contenu de l'Intermédiaire sur ou via le SaaS OpenBroker, l'Intermédiaire accorde à DeeCide une licence non exclusive, mondiale, gratuite, irrévocable, perpétuelle (ou pour la durée de la protection), cessible et pouvant faire l'objet d'une sous-licence sur ce Contenu Intermédiaire pour accéder à, utiliser, stocker, reproduire, modifier, créer des œuvres dérivées de, distribuer, publier, transmettre, diffuser et exploiter de toute autre manière ce Contenu de l'Intermédiaire afin de fournir et/ou promouvoir le SaaS OpenBroker sur tout support.

Sauf avec le consentement exprès de l'Intermédiaire, DeeCide ne revendiquera toutefois aucun droit de propriété sur un quelconque Contenu de l'Intermédiaire, et aucune clause des Conditions Générales ne sera réputée limiter les droits d'utilisation ou d'exploitation du Contenu de l'Intermédiaire.

L'Intermédiaire consent à DeeCide le droit de réorganiser/redimensionner les contenus qu'il fournit, notamment dans les cas où des contraintes de présentation en ligne ou d'ergonomie l'exigeraient.

DeeCide pourra utiliser le nom d'Intermédiaire pour de la publicité ou à des fins de marketing.

5. Abonnement et Facturation

5.1. Période de gratuité

Une période de gratuité de trente (30) jours est offerte lors de l'activation de l'Espace Dédié. Passée cette période, si l'Intermédiaire n'a pas activé un abonnement, l'Espace Dédié sera

réduit en « Mode Observation ». Pour sortir du Mode Observation, l'Intermédiaire doit activer un abonnement.

5.2. Abonnements

Les différents abonnements et leurs tarifs sont consultables à l'adresse suivante : www.openbroker.be/abonnement ou sur simple demande adressée à l'adresse suivante : accountmanagement@openbroker.be.

Les tarifs sont réputés faire partie intégrante des Conditions Générales.

5.3. Outil de facturation

L'Intermédiaire indique les références de sa carte de crédit dans le panneau d'administration prévu à cet effet. Ce faisant, l'Intermédiaire autorise DeeCide à procéder au prélèvement mensuel adéquat avant chaque période de souscription basée sur l'usage.

5.4. Bons de réduction

L'Intermédiaire peut également encoder des Bons de réduction qu'il aurait reçus.

Après avoir encodé les références du Bon de réduction, le Compte interne de l'Intermédiaire est crédité du montant du Bon de réduction.

L'Intermédiaire reconnaît que son compte interne ne peut être utilisé que pour la facturation de l'abonnement et qu'il ne peut, en aucun cas, en demander le remboursement.

Le compte interne ne peut pas afficher un solde négatif.

5.5. Processus de facturation

Le prix de chaque abonnement est disponible sur le site de DeeCide.

L'abonnement est payé mensuellement par l'Intermédiaire. Chaque mois entamé est dû intégralement à DeeCide.

5.6. Evolution de prix

DeeCide se réserve le droit de revoir le prix des abonnements à tout moment moyennant le respect du processus de modification des Conditions Générales.

5.7. Non-paiement

En cas d'échec de prélèvement des sommes facturées sur la carte de crédit, DeeCide entamera un processus de rappel durant quinze (15) jours calendrier. Durant ce processus de rappel, DeeCide tentera à trois (3) reprises de prélever la somme due sur la carte de crédit de l'Intermédiaire. Les éventuels frais liés à ces tentatives de rappel sont dus par l'Intermédiaire.

Si, malgré les rappels, des sommes dues à DeeCide restent impayées à l'issue de ce délai de quinze (15) jours calendrier, DeeCide pourra diminuer les Services Intermédiaire afin de mettre l'Espace Dédié en « Mode Observation » ou directement résilier l'abonnement de l'Intermédiaire et supprimera son Espace Dédié. Après avoir mis un Espace Dédié en « Mode Observation », DeeCide pourra à tout moment décider de résilier l'abonnement de l'Intermédiaire concerné.

En cas de retard de paiement, des intérêts de retard calculés au taux légal prévu pour les transactions commerciales sont dus de plein droit.

6. RESPONSABILITÉS ET GARANTIES

6.1. Généralités

L'Intermédiaire est seul responsable des dommages et préjudices directs ou indirects causés aux Clients, aux autres Intermédiaires et à tous tiers, du fait des Offres ou des autres contenus qu'il met en ligne sur le SaaS OpenBroker et des contrats qu'il y conclut.

Dès lors, l'Intermédiaire renonce à engager la responsabilité de DeeCide en cas d'action ou de litige avec un Membre, un autre Intermédiaire ou un tiers, relatif, directement ou indirectement, aux Offres faites par cet Intermédiaire, aux autres informations communiquées par l'Intermédiaire sur le SaaS OpenBroker (textes, images, photos, marques, logos, etc.) ou aux contrats qu'il y a conclus.

6.2. Garanties de l'Intermédiaire

Si l'Intermédiaire se fait assigner en justice ou fait l'objet d'une menace d'assignation en justice par un autre Collaborateur ou par un tiers, pour cause d'une Offre ou d'autres Contenus de l'Intermédiaire, l'Intermédiaire s'engage à en informer DeeCide par écrit et sans délai.

DeeCide se réserve le droit, sur base d'une analyse *prima facie* et de son meilleur jugement, de retirer le Contenu de l'Intermédiaire dès réception d'un écrit l'informant du caractère potentiellement illicite dudit contenu, en attendant l'issue amiable ou judiciaire du litige entre Intermédiaires.

Aucun Intermédiaire ne pourra mettre en œuvre la responsabilité de DeeCide dans ces circonstances.

6.3. Responsabilité de DeeCide

DeeCide met en œuvre tous les moyens dont elle dispose pour assurer la continuité et le bon fonctionnement du SaaS OpenBroker mais ne garantit pas que le SaaS OpenBroker soit disponible en permanence.

En toute hypothèse, la responsabilité de DeeCide ne peut être engagée qu'en cas de dol ou de faute lourde (*culpa lata*).

DeeCide (y compris, le cas échéant, sa société mère, ses filiales, affiliés, dirigeants, administrateurs, mandataires, employés et tout autre personne liée ou associée) ne saurait être tenue responsable à titre contractuel ou délictuel, de tout dommage que l'Intermédiaire pourrait subir (pertes commerciales, pertes de données, de bénéfices, de chiffre d'affaires, d'activité, d'opportunités, de valeur de la clientèle, de réputation ou interruption d'activité) découlant, directement ou indirectement :

- de son utilisation du SaaS OpenBroker ou de son incapacité à l'utiliser ;
- des éventuels retards, perturbations ou interruptions du SaaS OpenBroker ;
- de virus ou de tout autre logiciel malveillant obtenu en accédant au SaaS OpenBroker ou en rapport avec ces derniers ;
- de dysfonctionnements, bugs, erreurs ou inexactitudes quelconques présents sur le SaaS OpenBroker ;
- de tout dommage subi par son matériel informatique résultant de son utilisation du SaaS OpenBroker ;
- du contenu, des actions ou de l'absence d'action de tierces parties (notamment en ce qui concerne des contrats conclus à l'aide du SaaS OpenBroker) ;

- de la suspension ou de toute autre action entreprise vis-à-vis de son Espace Dédié ; ou
- de la nécessité de modifier ses pratiques, son contenu ou son comportement, ou de la perte ou de l'incapacité à exercer ses activités à la suite des modifications apportées aux Conditions Générales ou aux autres documents régissant l'utilisation du SaaS OpenBroker.

Sauf dans le cas où elle aurait été dûment informée de l'existence d'un contenu illicite flagrant au sens de la législation en vigueur et n'aurait pas agi promptement pour le retirer, DeeCide ne peut pas être tenue responsable du Contenu des Intermédiaires.

Sans préjudice de ce qui précède, la responsabilité de DeeCide, pour sa faute lourde, ne peut excéder le plus important des montants suivants : (a) le montant total que l'Intermédiaire lui a payé au cours des douze (12) mois précédant ladite action en responsabilité ou (b) cent cinquante (150,00) EUR.

6.4. Intégration des services des Compagnies d'assurances

DeeCide permet de connecter l'Espace Dédié à différents services fournis par des compagnies d'assurances.

DeeCide propose ces services afin de faciliter le travail de l'Intermédiaire.

Bien que DeeCide soit très attentive et investisse beaucoup dans la qualité des intégrations de ces services, DeeCide ne peut être tenue responsable de leur exactitude, ni de leur disponibilité.

L'Intermédiaire reconnaît que ces services sont offerts à titre indicatif et qu'avant de faire une offre engageante auprès d'un Membre, d'un prospect ou d'un client, il est tenu d'obtenir l'accord préalable de la compagnie d'assurances concernée, le cas échéant, au moyen des outils mis à sa disposition par cette compagnie d'assurances.

7. PROTECTION DES DONNÉES PERSONNELLES

DeeCide intervient comme sous-traitant de l'Intermédiaire dans le cadre du traitement des données à caractères personnel des Membres. Une convention spécifique relative à cet aspect a été conclue, conformément à l'article 28 du GDPR. Cette convention constitue une annexe aux Conditions Générales.

8. CONFIDENTIALITÉ

Chaque partie s'engage, pendant toute la durée de la relation contractuelle et pendant cinq (5) ans à compter de son terme, à ce que les informations confidentielles et clairement identifiées comme telles, transmises par l'autre partie:

- (i) soient protégées et gardées strictement confidentielles et soient traitées avec le même degré de précaution et de protection que celui qu'elle accorde à ses propres informations confidentielles de même importance ;
- (ii) ne soient transmises de manière interne qu'aux seuls membres de son personnel et de ses sous-traitants ayant à en connaître pour utiliser ou assurer le bon fonctionnement du SaaS OpenBroker ; et
- (iii) ne soient pas utilisées, totalement ou partiellement, dans un autre but que celui défini par les Conditions Générales, sans le consentement préalable et écrit de la partie qui les a transmises.

Nonobstant ce qui précède, la partie qui prend connaissance d'informations confidentielles n'aura aucune obligation en ce qui concerne les informations dont elle peut apporter la preuve :

- (i) qu'elles étaient entrées dans le domaine public préalablement à leur communication ou après celle-ci mais, dans ce cas, en l'absence de toute faute qui lui soit imputable ;
- (ii) qu'elles sont déjà connues d'elle avant leur communication en ayant la possibilité de le démontrer par l'existence de documents appropriés ;
- (iii) qu'elles ont été reçues d'un tiers de manière licite, sans violation des dispositions du présent article ;
- (iv) que leur utilisation ou leur divulgation a été autorisée par écrit par la partie dont elles émanent.

9. DISPOSITIONS FINALES

9.1. Indépendance

DeeCide et l'Intermédiaire ne pourront en aucun cas être considérés comme associés d'une entité commune ou société quelconque. DeeCide ne pourra en aucun cas être considérée comme un agent ou toute autre personne agissant au nom et/ou pour le compte de l'Intermédiaire, ou inversement.

L'intermédiaire exerce son activité sur le SaaS OpenBroker en toute autonomie et à ses propres risques.

9.2. Cession

L'Intermédiaire ne pourra céder son Espace Dédié ou ses droits et obligations définis dans les Conditions Générales à un tiers quelconque, sous quelque forme que ce soit, notamment par voie d'apport en société, de cession de fonds de commerce, de location-gérance ou de cession de contrat, à moins que DeeCide n'ait expressément et préalablement donné son accord écrit.

9.3. Dissociation

Au cas où l'une des clauses des Conditions Générales serait, pour quelque raison que ce soit, réputée nulle et non avenue, illicite ou inapplicable, cette nullité, illicéité ou inapplicabilité, n'aurait aucune conséquence sur les autres clauses des Conditions Générales et les Conditions Générales seront interprétées, dans la mesure du possible et du raisonnable, comme si la disposition nulle et non avenue, illicite ou inapplicable n'y avait jamais figuré.

Les parties s'engagent à négocier de bonne foi une clause valide ayant des effets économiques et juridiques les plus proches possibles de la clause réputée nulle et non avenue, illicite ou inapplicable.

9.4. Non renonciation

Le fait que DeeCide n'ait pas exigé l'application d'une disposition quelconque des Conditions Générales ou qu'elle ait toléré un quelconque manquement de l'Intermédiaire dans le cadre de ses activités sur le SaaS OpenBroker, que ce soit de façon permanente ou temporaire, ne peut en aucun cas être considéré comme une renonciation aux droits de DeeCide de s'en prévaloir.

9.5. Notifications

Sauf les cas où les Conditions Générales prévoient une forme particulière pour les notifications, toute notification pourra être faite par e-mail à l'adresse indiquée par DeeCide sur le SaaS OpenBroker ou être envoyée à l'adresse suivante : accountmanagement@openbroker.be.

9.6. Litige

Les Conditions Générales sont soumises au droit belge.

Tout différend relatif à la validité, l'interprétation ou l'exécution des Conditions Générales qui pourrait survenir entre l'Intermédiaire et DeeCide relève de la compétence exclusive des cours et des tribunaux de l'arrondissement de la Région de Bruxelles-Capitale.

9.7. Modification des Conditions Générales

DeeCide se réserve le droit de modifier à tout moment les Conditions Générales ainsi que ses tarifs qui sont réputés en faire partie intégrante. Les nouvelles conditions générales seront portées à la connaissance de l'Intermédiaire sur le SaaS OpenBroker et/ou par tout autre moyen, tel que l'envoi d'un e-mail à l'adresse usuelle de l'Intermédiaire. Elles entreront en vigueur dans un délai de trente (30) jours suivant leur publication sur le SaaS OpenBroker ou, en l'absence de publication, de leur notification à l'Intermédiaire.

Si l'Intermédiaire désapprouve ces nouvelles conditions générales, il lui appartient de supprimer son Espace Dédié en cliquant sur le bouton « Résilier mon Espace Dédié » présent dans son interface ou, si cette fonctionnalité n'est pas offerte, en demandant la suppression de son Espace Dédié à DeeCide par l'envoi d'un e-mail à accountmanagement@openbroker.be.

Si l'Intermédiaire n'a pas notifié son intention de supprimer son Espace Dédié conformément aux modalités prévues ci-avant, avant la date de prise d'effet des nouvelles conditions générales, il sera réputé avoir accepté les nouvelles conditions générales.

Annexe : Convention de sous-traitance relative au traitement des données à caractère personnel